



Le journaliste d'Haïti Observateur Leo Joseph a été reconnu coupable d'avoir publié des informations « fausses et malicieuses », concernant le rôle de Laurent Lamothe dans la vente d'Haïtel. Leo Joseph est reconnu coupable d'avoir sali la réputation de M. Lamothe, a appris Haïti Press Network du journal Metro Montréal.

Le jugement a été rendu le 6 février dernier par le juge fédérale américaine Ursula Ungaro, qui a comparé l'article du journaliste comme un « contenu des journaux à potins », a-t-on nous appris.

Le Premier ministre haïtien Laurent Lamothe et l'homme d'affaires floridien Patrice Baker avaient poursuivi le journaliste américain d'origine haïtienne pour avoir publié des informations qu'ils jugent mensongères à leurs propos sur leur implication dans la vente de la firme de télécommunications Haïtel.

Dans son article Leo Joseph avait affirmé que Laurent Lamothe et Patrice Baker avaient orchestré la vente d'Haïtel, et qu'ils en ont tiré profit.